
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2022-05

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle Annemasse Agglo
31 JAN. 2022
ARRIVEE
1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSENY Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2022

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Mme Carole INCANDELA vous a présenté les orientations budgétaires 2022, mis en annexe de la présente délibération.

Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
DECIDE à l'unanimité, de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires à l'exercice 2022 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ANTOINE



